



LCL

Conditions préférentielles pour les adhérents sur les services et les prêts :

POUR LES STAGIAIRES ET LES MEMORIALISTES :

Afin de financer le stage d'expertise comptable et la durée du mémoire,

- **Prêts « Jeunes Actifs » adhérents ANECS de 2000 à 20000 euros (1), à un taux inférieur de 1 point au taux standard, réduction de 50% des frais de dossier.**

Exemple : Pour un prêt personnel de 2 000 €, d'une durée de 60 mois. Au **Taux Annuel Effectif Global fixe de 4.45%, hors éventuels frais de tenue de compte** (Taux débiteur fixe : 3,75%), vous remboursez 60 échéances de **37.16 €** soit un **montant total dû de 2 229.60 €** (dont 199.60 € d'intérêts, 30 € de frais de dossier, hors assurance facultative). Le coût standard de l'assurance facultative est de 1.20 € par mois, et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit (si vous y avez adhéré) (2). Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de : 72 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1.37 %.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Offre réservée aux particuliers, âgés de moins de 30 ans sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier pour la souscription d'un prêt personnel Jeunes Actifs de 2 000 € à 20 000 € et d'une durée comprise entre 12 et 84 mois. Pour toute autre durée de remboursement des conditions financières différentes s'appliquent. Voir conditions en agence. Conditions en vigueur au 01/03/2017 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. Prêteur : Crédit Lyonnais SA – 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

(2) L'Assurance Emprunteur Conso facultative est assurée par CACI Vie et CACI non vie et distribuée par le Crédit Lyonnais. Coût de l'assurance facultative calculé sur la base des garanties Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Arrêt de Travail pour un emprunteur seul. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

- **LCL à la carte :**

Avec LCL à la Carte, vous bénéficiez de réductions cumulables en fonction du nombre de produits et services auxquels vous souscrivez. (3)

- **LCL Interactif :**

Un service gratuit et sécurisé, sur ordinateur, tablette ou mobile pour consulter vos comptes et contrats, effectuer des virements, réaliser des devis en ligne, souscrire des produits et services sans vous déplacer (4)

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL et selon les conditions de l'offre LCL à la Carte. Tarification dégressive en fonction des produits ou services soumis à cotisation souscrits (hors personnalisation du visuel de la carte bancaire et solutions de financement). Voir conditions et modalités en agence. Les tarifs standards sont indiqués dans le guide tarifaire disponible dans les agences LCL et sur LCL.fr

(4) Hors frais de connexion selon opérateur. Les options « Bourse » et « Bourse Expert » sont payantes. Voir conditions et modalités auprès de votre conseiller ou sur LCL.fr

Contact > Marie-Ange TARDIF Tél. 01 42 95 87 12 marie-ange.tardif@lcl.fr



aneCS

POUR LES ETUDIANTS :

- **30 € de remboursement** sur la cotisation ANECS pour l'ouverture d'un compte "Etudiant" et la souscription à l'offre LCL à la carte Etudiant avec la **carte bancaire à 1 €/an** pendant 4 ans (1)
- **Prêts Etudiants ANECS (2) de 1500 à 45000 euros, sans frais de dossier, au taux nominal de 1 % jusqu'au 31/12/2017**

Exemple : Pour un prêt personnel de 10 000 €, d'une durée de 72 mois. Au **Taux Annuel Effectif Global fixe de 1.01 %**, hors éventuels frais de tenue de compte (Taux débiteur fixe : 1%), vous remboursez 72 échéances de **143.16 €** soit un **montant total dû de 10 307.52 €** (dont 307.52 € d'intérêts, frais de dossier offerts, hors assurance facultative). Le coût standard de l'assurance facultative est de 3.20 € par mois, et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit (si vous y avez adhéré) (3). Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de : 230.40 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0.75 %.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Voir conditions en agence

(2) Offre réservée aux particuliers, étudiants sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier pour la souscription d'un prêt personnel (prêt études) Grandes Écoles jusqu'à 45 000 € et d'une durée comprise entre 12 et 108 mois. Pour toute autre durée de remboursement des conditions financières s'appliquent. Voir conditions en agence. Conditions en vigueur au 01/01/2017 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. Prêteur : Crédit Lyonnais SA – 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

(3) L'Assurance Emprunteur Conso facultative est assurée par CACI Vie et CACI non vie et distribuée par le Crédit Lyonnais. Coût de l'assurance facultative calculé sur la base des garanties Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Arrêt de Travail pour un emprunteur seul. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

- **LCL à la Carte Etudiant** à 1 euro/an pendant 4 ans avec la carte LCL ISIC MasterCard, Inventive MasterCard ou VISA Premier (4)
- **LCL Interactif** services essentiels gratuits, pour la gestion des comptes en ligne ou sur l'Appli. Exonération des Frais de Tenue de Compte jusqu'à 25 ans inclus (5)
- **Assurance des Moyens de Paiement** à 1€ la 1ère année. (6)

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL et selon les conditions de l'offre LCL à la Carte. Tarification dégressive en fonction des produits ou services soumis à cotisation souscrits (hors personnalisation du visuel de la carte bancaire et solutions de financement). Voir conditions et modalités en agence. Les tarifs standards sont indiqués dans le guide tarifaire disponible dans les agences LCL et sur LCL.fr

(5) Hors frais de connexion selon opérateur. Les options « Bourse » et « Bourse Expert » sont payantes. Voir conditions et modalités auprès de votre conseiller ou sur LCL.fr

(6) Voir conditions en agence. Le contrat d'assurance Assurance des Moyens de Paiement est assuré par PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances, et distribué par le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Contact > Marie-Ange TARDIF Tél. 01 42 95 87 12 marie-ange.tardif@lcl.fr



anecs

POUR LES STAGIAIRES, MEMORIALISTES ET ETUDIANTS

- **Avantage+ : Pour vos achats, profitez de réductions :**

En adhérant gratuitement au Programme Avantage+, les achats effectués avec votre carte bancaire LCL peuvent vous rapporter de l'argent (7). De nombreuses remises : -3%, -5%, -8%, ... (8) vous sont proposées sur de nombreuses enseignes nationales participantes et 200 e-commerçants.

(7) Offre soumise à conditions. L'adhésion se fait sur le site LCL.fr pour les anciens adhérents au programme Avantage ou auprès de votre conseiller en agence pour les nouveaux adhérents.

(8) Remises différées et variables selon les commerçants et enseignes. Versées sous un maximum de 70 jours après votre achat selon les conditions de l'offre. Voir la liste complète des commerçants partenaires sur avantage-plus.lcl.fr

Conditions en vigueur au 01/03/2017

Crédit Lyonnais, SA, au capital de 1 847 860 375 euros, SIREN 954509741 - RCS Lyon, siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon, inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878. Pour tout courrier : 20 avenue de Paris – 94811 Villejuif cedex.

Contact > Marie-Ange TARDIF Tél. 01 42 95 87 12 marie-ange.tardif@lcl.fr